

Aide à l'achat d'un vélo pour les résidents de Saint-Louis Agglomération

Description du dispositif

Présentation

Dans le cadre de sa politique climat-air-énergie et de sa démarche de labellisation Cit'ergie, Saint-Louis Agglomération souhaite promouvoir la mobilité douce, en particulier pour les déplacements domicile-travail.

A ce titre, et par délibération du Conseil de Communauté du 19 décembre 2018, Saint-Louis Agglomération instaure une aide à l'achat d'un vélo en faveur des résidents de son territoire, selon les modalités d'attribution ci-dessous.

Type de vélo concerné

- Vélo à assistance électrique neuf
- Vélo de ville neuf
- Vélo pliant neuf
- Vélo cargo neuf
- VTT

Les vélos pour enfants, tandems et trottinettes électriques sont exclus.

Afin de favoriser le commerce local, seuls les vélos achetés dans un magasin situé dans l'une des 40 communes membres de Saint-Louis Agglomération¹ sont éligibles à l'aide.

Bénéficiaire

Le bénéficiaire doit être une personne majeure, domiciliée sur le territoire de Saint-Louis Agglomération². Une seule demande par foyer sera acceptée.

Montant de l'aide

- 200 € maximum pour l'achat d'un vélo électrique ou cargo
- 100 € maximum pour l'achat d'un vélo de ville ou pliant

Avec un plafonnement à 50 % du montant TTC du vélo et dans la limite de l'enveloppe financière prévue par Saint-Louis Agglomération.

^{1,2} Les communes membres de Saint-Louis Agglomération sont les suivantes :

Attenschwiller, Bartenheim, Blotzheim, Brinckheim, Buschwiller, Folgensbourg, Geispitzen, Hagenthal-le-Bas, Hagenthal-le-Haut, Hégenheim, Helfrantzkirch, Hésingue, Huningue, Kappelen, Kembs, Knoeringue, Koetzingue, Landser, Leymen, Liebenschwiller, Magstatt-le-Bas, Magstatt-le-Haut, Michelbach-le-Bas, Michelbach-le-Haut, Neuwiller, Ranspach-le-Bas, Ranspach-le-Haut, Rantzwiller, Rosenau, Saint-Louis, Schlierbach, Sierentz, Steinbrunn-le-Haut, Stetten, Uffheim, Village-Neuf, Wahlbach, Waltenheim, Wentzwiller, Zaessingue.

Procédure

Envoyez par courrier à l'adresse de contact ci-dessous :

- Le formulaire en annexe complété et signé
- Les pièces justificatives suivantes :
 - Facture d'achat du vélo **nominative** (ticket de caisse non valable) : original et 1 copie
 - Justificatif de domicile de moins de 6 mois aux mêmes nom, prénom et adresse que ceux figurant sur la facture du vélo concerné : original et 1 copie
 - Relevé d'Identité Bancaire

A réception de votre dossier de demande d'aide, un courriel d'accusé de réception vous sera envoyé.

Contact

Saint-Louis Agglomération
Direction Climat-Air-Energie
Place de l'Hôtel de Ville
CS 50199
68305 Saint-Louis Cedex

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter la Direction Climat-Air-Energie :
Téléphone : 03 89 70 33 46
E-mail : climat@agglo-saint-louis.fr